



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 30.12.2022

Numéro de publication: BH07-0000003550

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation Carlson Wagonlit Travel en liquidation

Organisation concernée:

Fondation Carlson Wagonlit Travel en liquidation
CHE-109.717.926
Route de Saint-Cergue 9
1260 Nyon

Contexte:

Par décision du **23 décembre 2022**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a pris acte de la clôture des opérations de liquidation de la **Fondation de prévoyance CWT en liquidation**, dont le siège est à **Nyon**, et requiert sa radiation au registre du commerce. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, c/o Trianon SA, Chemin de la Rueyre 118, 1020 Renens. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Clôture des opérations de liquidation du 23 décembre 2022

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne